

Saint-Livres, le 18 octobre 2021

PREAVIS MUNICIPAL No 07/2021
Achat d'un véhicule utilitaire communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le véhicule communal « Reform » utilisé actuellement par notre employé communal a été acquis en 2002 et montre des faiblesses tant mécaniques que de corrosion. Des travaux importants et coûteux devront être envisagés pour pouvoir le présenter à une prochaine expertise.

La Municipalité a donc décidé de remplacer ce véhicule communal et a demandé des offres à plusieurs sociétés.

1. Une offre à la maison Kufferagri pour un véhicule neuf de la marque Aebi ;
2. Une offre à la maison Agromont pour un véhicule neuf et de démonstration de la marque Reform. Il a également été demandé le prix pour un véhicule électrique.
3. Une offre à la maison Meili pour un véhicule neuf et de démonstration ainsi qu'un véhicule électrique.

Ce nouveau véhicule doit pouvoir atteler le matériel pour le service hivernal, être équipé d'un multilift et d'une berce « pont à ridelle ».

Après avoir comparé les offres et obtenu les renseignements nécessaires, le véhicule Meili de démonstration a été retenu par notre Autorité ; ce véhicule satisfait les exigences souhaitées tant par la Municipalité que par l'utilisateur.

Il recevra à l'avant la lame à neige et la saleuse sera montée sur une berce animée par l'hydraulique du véhicule. Le moteur de 6 cylindres donne une puissance de 150 CV, la transmission est hydrostatique. Il est simple de conduite.

Le prix d'achat a été arrêté à Frs 172'308.80 TTC, déduction faite de la reprise de l'ancien véhicule Reform.

La maison Viktor Meili est basée à Schübelbach avec une antenne en Romandie à Saint-Triphon qui effectuera l'entretien de ce véhicule.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de Saint-Livres

- vu le préavis municipal N° 07/2021
- entendu le rapport de la commission ad'hoc
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

- d'autoriser l'acquisition du véhicule de démonstration type Meili VM 7000 H45 ML E6 sous réserve de l'approbation du préavis financier.

Pour la section des routes et chemins :

M. Pierre-André PELLET, Syndic

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 octobre 2021.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Pierre-André PELLET

Myriam JOTTERAND